PROTOCOLE D'ACCORD

En date du 10 janvier 2023 – N°1

Entre les soussignés :

La SCCV LES JARDINS DE LANVAUX, société au capital de 1 000 €, dont le siège est à VANNES (56), 138 rue Alain Gerbault, Cité des Affaires n° 1, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 922 077 060.

Représentée par son gérant Monsieur Alexis RENARD, Et ayant, en cette qualité, les pouvoirs les plus étendus, Notamment à l'effet des présentes.

"LE PROMETTANT"

Nom:	
P /	
Prénom :	
Č	
Tél	Tél. portable
(cf. CNI jointe)	
MADAME	
Date de naissance :	
	Tál mantala
	Tél. portable
(of CNI ininta)	
(cf. CNI jointe)	
L'acquéreur aura la faculté de su choix en vue d'acquérir le bien désig	gné ci-après.
L'acquéreur aura la faculté de su choix en vue d'acquérir le bien désig Coordonnées du Notaire du BENEFICIA	gné ci-après.
L'acquéreur aura la faculté de su choix en vue d'acquérir le bien désig Coordonnées du Notaire du BENEFICIA	gné ci-après.
choix en vue d'acquérir le bien désig	gné ci-après.
L'acquéreur aura la faculté de su choix en vue d'acquérir le bien désig Coordonnées du Notaire du BENEFICIA	AIRE (le cas échéant)
L'acquéreur aura la faculté de su choix en vue d'acquérir le bien désig Coordonnées du Notaire du BENEFICIA	gné ci-après. AIRE (le cas échéant)

Préalablement aux présentes, les parties exposent ce qui suit :

EXPOSE

Monsieur JEGAT Anthony est propriétaire d'un terrain sis à SAINT GUYOMARD (56460) – au lieudit «Les Touches», cadastré Section ZB numéro 429 d'une contenance totale d'environ 24 223 m² et a obtenu un Permis d'Aménager auprès de Monsieur Le Maire de SAINT GUYOMARD, en date du 12 avril 2022.

La société LES JARDINS DE LANVAUX a obtenu un Arrêté de Transfert du Permis d'Aménager, en date du 19 janvier 2023, auprès de Mr Le Maire de SAINT GUYOMARD (56460).

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article L 442-8 du Code de l'Urbanisme, il sera conclu entre le "LE PROMETTANT" et "LE BENEFICIAIRE" et sous réserve de l'Acquisition du Foncier et des Autorisations Administratives et Financières, un Protocole d'Accord dont les principales caractéristiques seront les suivantes :

Article 1er:

Un plan de vente <u>DEFINITIF</u> sera établi suite à l'obtention de l'autorisation de vendre de la Mairie, permettant la vente du lot.

En cas de différence de surfaces du lot (en plus ou en moins) aucune répercussion (en plus ou en moins), sur le prix de vente du lot ne sera appliquée.

- Ce lot bénéficiera:

Article 2:

LE PROMETTANT
Paraphes

Nom

LE BENEFICIAIRE Paraphes

Ar	ticl	e 3	:

Financement avec emprunt

Condition suspensive d'obtention de prêt (liée EXCLUSIVEMENT AU TERRAIN)

En application des dispositions des articles L 312-1 à L 312-36 - Chapitre II (Crédit Immobilier) du Livre III du Code de la Consommation relative à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier

Le **BENEFICIAIRE** déclare avoir été informé, des dispositions desdits articles et avoir l'intention de recourir, pour le paiement du prix de cette acquisition, à un ou plusieurs prêts rentrant dans le champ d'application de ladite loi (chapitre I, article 1^{er}) et répondant aux caractéristiques suivantes :

- Organisme prêteur : Tout organisme bancaire ou préteur.
- Montant maximum de la somme empruntée : ϵ
- Durée de remboursement : ans
- Taux nominal d'intérêt maximum :% l'an (hors assurances).

En conséquence, le Protocole d'Accord est soumis en faveur du **BENEFICIAIRE** et dans son intérêt exclusif, à la condition suspensive de l'obtention d'un crédit aux conditions sus-énoncées.

Le **BENEFICIAIRE** entend solliciter ce crédit, par des démarches personnelles auprès des organismes financiers de son choix, auprès de qui, il s'oblige à déposer son dossier complet, dans un délai de 10 jours à compter de la signature des présentes, faute de quoi le PROMETTANT pourrait se prévaloir des dispositions de l'article 1178 du Code Civil.

Le **BENEFICIAIRE** autorise le PROMETTANT à transmettre ses coordonnées à la banque qui accompagne l'opération.

Financement sans emprunt

Le BENEFICIAIRE déclare qu'il n'envisage pas de contracter d'emprunt pour financer son acquisitie	on, ce
financement devant être assuré pour la totalité de ses deniers personnels ou assimilés.	
Il confirme ci-après son intention, par une mention écrite de sa main, conformément à l'article 18 de la loi n	n° 79-
596 du 13/07/1979.	

"Je, soussigné	déclare effectuer cette réservation sans avoir l'intention de recourir à
aucun prêt. Je reconnais avoir été inf	rmé que, si je recours néanmoins à un prêt, je ne pourrais me prévaloir de
la condition suspensive de son obtent	on prévue par la loi du 13 juillet 1979 » :
	•

LE PROMETTANT	
Paraphes	

LE BENEFICIAIRE Paraphes

Article 4

La vente du terrain, objet du protocole, n'est pas soumise à l'obtention d'un Permis de Construire.

Le **BENEFICIAIRE** fera son affaire du Dépôt et de l'obtention d'un Permis de Construire conforme au Règlement du lotissement et au PLU de la commune.

Article 5 : Dépôt de Garantie

Ce Dépôt de Garantie sera encaissé, dès l'acquisition de l'assiette foncière de l'opération, par Le PROMETTANT.

Le BENEFICIAIRE sera prévenu de l'encaissement de son chèque de Dépôt de Garantie.

Article 6:

Le **BENEFICIAIRE** lèvera l'option de ce Protocole d'accord, dès la réception de la D.A.A.C.T. signée par la Mairie.

L'Acte Authentique de vente devra être régularisé en l'étude du Notaire de l'opération, dans le délai d'un mois suivant la levée d'option.

La date de l'Acte Authentique de vente ne pourra excéder un délai de 2 mois à compter de l'obtention de la D.A.A.C.T, sinon le PROMETTANT se réserve le droit d'annuler le présent Protocole d'Accord, tout en conservant le Dépôt de Garantie.

Article 7:

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 et compte tenu de son caractère exceptionnel, les parties reconnaissent qu'il est impossible à ce jour d'en apprécier l'impact sur l'activité des sociétés françaises et particulièrement sur le déroulement des travaux de l'ensemble du lotissement objet du présent.

Fait	en	deux	exempl	laires

A

Le

LE PROMETTANT Signatures LE BENEFICIAIRE Signatures